

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **29 septembre 2009**

L'an deux mil neuf et le 29 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs, AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CHAZOT Franck, CLAVIER Philippe, CHAUSSINAND Bruno, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MARTEL Danièle, MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, RACAMIER Nathalie, TETE Jean Louis

Absents ayant donné pouvoir : Mme CLEMENT Nathalie (pouvoir à Mme BOROT Valérie), M. MAULARD Alain (pouvoir donné à M. DELORD Christophe), M. SITZIA Eric (pouvoir donné à Mme Danièle MARTEL).

Absent excusé :

Arrivés en cours de séance : Madame POIX Chrystel

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : **le 23 septembre 2009**

Avant de débiter la séance Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mme Géraldine ROYER, nouvelle correspondante du Dauphiné Libéré pour la commune de Roiffieux.

Approbation du compte rendu de la séance du 01 septembre 2009 :

Questions diverses : Monsieur FAURIE, et non Mme FROMENTOUX comme cela avait été rapporté, a abordé le problème de l'ambrosie le long des voies communales.

Présents : 19

Votants : 22

Pour : 22

2009.07.01– TRAVAUX EN REGIE

Monsieur JAMONAC, Adjoint en charge des Finances, présente aux conseillers les travaux en régie effectués par les agents du service technique :

Coût main d'œuvre : 22.33 €/heure

<i>Intitulé</i>	<i>Montant des fournitures</i>	<i>Coût Nombre d'heures travaillées</i>	<i>Total</i>
Opération 201 Voirie générale			
<i>Vieille Route de Bernaudin Constitution blocs béton</i>	331.73€	893.20 40h	1224.93 €
<i>Chicane Croix des Tours</i>	356.18 €	558.25 € 25 h	914.43 €
Total Opération 201			2139.36 €
Opération 204 Carrefour des Quatre Chemins			
<i>Edification de mur</i>	7299.45 €	12 281.50 € 550h	19 580.95 €
Opération 28 Route du Grand Pré			
<i>Edification de mur</i>	2241.33 €	6252.40 € 280 h	8 493.73 €
Total	10 228.69€	19 985.35 € 895 h	30 214.04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ **Adopte** le tableau des travaux en régie

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 22

Abst : 1

**2009.07.02– DECISION MODIFICATIVE N°1 AU
BUDGET COMMUNAL**

Monsieur JAMONAC présente la décision modificative n°1 au budget principal relatif aux travaux en régie précédemment votés et à l'acquisition d'étagères murales pour la bibliothèque.

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
023	Virement section investissement Travaux en régie	+ 30 214,04	722	Travaux en régie	+ 30 214,04
TOTAL		+ 30 214,04	TOTAL		+30 214,04

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
020	Dépenses imprévues	-286,00			
Opération 54	art 2188 Bibliothèque	+ 286,00			
Opération 201	art 2315 Voiries générales	+ 2139,36	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 30 214,04
Opération 204	art 2315 Carrefour des 4 Chemins	+ 19 580,95			
Opération 28	art 2315 Route du Grand Pré	+ 8 493,73			
TOTAL		30 214,04	TOTAL		30 214,04

Dépenses imprévues= 41 320,00-286,00= 41 034,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **Adopte** cette décision modificative

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 22

Abst : 1

2009.07.03– DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur JAMONAC présente aux conseillers la décision modificative n°1 au budget assainissement

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
022	Dépenses imprévues	-147,96			
	042 Dotation aux amortissements	+ 8 305,32	042	Dotations subventions	+ 8 157,36
TOTAL		+ 8 157,36	TOTAL		+8157,36

Dépenses imprévues: 10686-147,96 = 10 538,04

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
020	Dépenses imprévues	+147,96			
	020 Dotation aux amortissements	+ 8 157,36	040	Dotations subventions	+ 8 305,32
TOTAL		+ 8 305,32	TOTAL		+ 8 305,32

Dépenses imprévues: 10707+147,96= 10 854,96

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

☞ La décision modificative 1 du budget assainissement 2009.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

2009.07.04– DEMANDE D'UN TAXITEUR

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers d'une demande de Monsieur MANOHA, taxiteur, de bénéficier d'une autorisation d'exploitation sur la commune de Roiffieux.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que cette demande n'a jusque là pas été acceptée. En effet le 04 janvier 2000, cette place avait été supprimée par arrêté du Maire du fait d'une faible activité ne justifiant pas le maintien de cette place.

Après en avoir délibéré, et compte tenu qu'aucun changement n'est apparu dans le contexte local depuis la précédente demande, le conseil municipal :

☞ **Donne** un avis défavorable à la demande d'autorisation d'exploitation de Monsieur MANOHA.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

2009.07.05– CONVENTION D'OCCUPATION DE PARCELLE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement de la convention d'autorisation liant la commune et Mme Chantal BOUTIN.

Depuis 2003, Mme BOUTIN a l'autorisation d'utiliser les parcelles cadastrées A 329 (1ha 48 a 60 ca), A 345 (1 ha 00 a 70 ca), A 352 (27 a 40 ca).

La précédente autorisation avait été conclue pour une période de 6 ans. La redevance annuelle fixée depuis 2003 s'élevait à un montant de 80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de

☞ **Autoriser** Monsieur le Maire à signer une convention d'utilisation de parcelles avec Mme Chantal BOUTIN.

Cette convention sera conclue pour une période de 6 ans pour la période allant du 01 avril 2009 au 31 mars 2015.

Elle s'appliquera aux parcelles A 329, A 345, A352 et autorisera Mme BOUTIN Chantal à y faire pâturer ses animaux et à faucher ces parcelles.

Compte tenu que cette convention permet l'entretien régulier de ces parcelles communales,

Compte tenu que Mme BOUTIN Chantal fait paître ces animaux sur ces parcelles dans le cadre de son emploi d'agricultrice,

Le conseil municipal :

☞ **Décide de** fixer le montant de la redevance annuelle à 80 € pour la durée de la convention.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

2009.07.06– CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que par délibération en date du 24 février 2009, la commune a demandé au centre de gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Centre de Gestion de l'Ardèche vient de nous informer que le candidat retenu est CNP Assurances- DEXIA SOFCAP (intermédiaire).

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestions pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans avec effet le 01 janvier 2010

Agents permanents (Titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL

- Risques garantis : décès, accident de service et maladie imputable au service, longue maladie, maladie de longue durée, maternité/adoption, paternité, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, infirmité de guerre, invalidité temporaire.
- Conditions : taux : 5.10% avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre

- Risques garantis : accident de service/ maladie professionnelle ; grave maladie, Maternité- Paternité- Adoption ; maladie ordinaire
- Conditions : taux : 1.05 % avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

2009.07.07– MOTION DE SOUTIEN AUX PRODUCTEURS DE LAIT

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la situation à laquelle sont confrontés les producteurs de lait à ce jour, demande aux pouvoirs publics d'intervenir pour que les prix agricoles leur permettent de vivre du fruit de leur travail, et que les espaces consacrés à cette activité continuent d'être entretenus afin de préserver nos paysages.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

QUESTIONS DIVERSES

❖ Opération Brioches

Mme CHAMBON, Première Adjointe, informe le conseil qu'une réunion du CCAS se déroulera le 28 septembre afin de réfléchir au déroulement de l'opération Brioches qui se tiendra les 09, 10 et 11 octobre. Il est en effet envisagé de maintenir les tournées tout en privilégiant les quartiers extérieurs de Roiffieux et d'installer des points de vente fixes dans le village.

❖ Commission Urbanisme

Mme BOROT, Adjointe en charge de l'Urbanisme, transmet aux conseillers le compte rendu de la précédente commission Urbanisme.

❖ Inauguration des réalisations du CME

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'il est envisagé d'organiser une inauguration des réalisations du CME le samedi 24 octobre ou le dimanche 25 octobre.

Il a été décidé d'organiser cette inauguration le dimanche 25 octobre 2009 à 10h30.

❖ Sports et Culture

Monsieur DELORD, Adjoint en charge du monde associatif, indique au conseil que la Commission Sport et Culture réfléchit actuellement sur une modification du règlement de la Salle de la Garde.

Mme MARTEL, conseillère, note que la tapisserie de la salle A des Termes se décolle à plusieurs endroits et que l'estrade a tendance à se tacher. Monsieur BERCHU, Maire, indique que l'estrade est nettoyée à l'aide de machine ad hoc louée une fois par an.

Mme MICHAUD pointe que la ventilation de la salle du Judo est bruyante depuis plusieurs semaines. Monsieur HEYRAUD, Adjoint en charge des Travaux, explique que la ventilation ne fonctionnait pas auparavant mais qu'une ventilation est indispensable dans ces salles où se pratique du sport.

❖ **Travaux**

Monsieur HEYRAUD indique aux conseillers que les travaux de la route du Grand Chemin sont conduits par France Telecom qui renforce des réseaux.

Il confirme à Monsieur GOUDARD que les pompes de relevage de la station de relevage de Picancel ont dû être nettoyées car elles s'étaient bouchées du fait d'une quantité de sable trop importante.

Suite à une question de Mme MICHAUD, il avise le conseil que la réflexion sur la route de Bramefan sera entamée lors de la réunion de la Commission Travaux du 02 septembre.

❖ **Impôts locaux**

Monsieur TETE note une forte augmentation de certains des impôts locaux.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal de Roiffieux a voté le maintien des taux antérieurs. Les différentes augmentations visibles sur les feuilles d'imposition locales peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs : une augmentation des bases (augmentation annuelle décidée au niveau national), la réalisation de travaux sur la propriété, l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la Taxe Foncière sur les propriétés bâties qui a été décidée par la CCBA, malgré un vote d'opposition des élus de Roiffieux.

❖ **Sécurité :**

Monsieur GOUDARD déplore une vitesse excessive sur la route de Quintenas. Monsieur le Maire s'engage à alerter de nouveau les services du Conseil Général sur ce problème.

❖ **Point argent**

Sur demande de M. CHAZOT, Mme CHAMBON indique qu'elle n'a pas encore obtenu de réponse à sa demande d'installation d'un point argent sur la commune.

❖ **Salaisons de L'Ardèche**

Monsieur PASCAL souhaite connaître la situation des salariés et de l'entreprise LEON CHAILLOT.

Monsieur le Maire indique que les délégués du personnel ont été reçus en mairie à trois reprises, ainsi que l'ensemble du personnel en présence de Monsieur TOURNAYRE, Président de la CCBA et de l'attachée parlementaire de Monsieur DUSSOPT, Député.

Le 22 septembre la liquidation a été prononcée par le Tribunal de Commerce d'Aubenas, ce qui donne un délai de trois mois à l'entreprise pour s'acquitter des commandes en cours.

Monsieur le Maire explique au conseil que la mairie essaye de jouer un rôle de facilitateur entre les différents acteurs.

❖ **Jumelage**

Monsieur PASCAL annonce qu'il a commencé à travailler sur le projet de jumelage de la commune avec une commune italienne. Des contacts ont été pris pour trouver une commune dans la région de Turin.

❖ **Bulletin municipal**

Mme BOROT fait part aux conseillers de la prochaine réunion de la commission Communication le jeudi 01 octobre.

❖ **Voiries communales**

Mme BOROT expose aux conseillers le travail consacré à l'établissement d'un tableau de la voirie communale. Elle va désormais se mettre en lien avec l'ATESAT afin de finaliser le tableau des voies communales de Roiffieux.

❖ **Relais d'Assistantes Maternelles**

Mme CHAMBON fait part aux conseillers de la reprise du RAM les mardis matins et de son bon déroulement.

La séance est levée à 22h15